

nccr →
on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus
nccr-onthemove.ch

**Anita Manatschal,
Eva G. T. Green, Marco Pecoraro
et Philippe Wanner**

**Quelle est l'efficacité des réformes
de la politique d'intégration pour
les migrant·e·s concerné·e·s par l'asile ?**

en bref #19, janvier 2021



SWISS NATIONAL SCIENCE FOUNDATION

The National Centres of Competence in Research (NCCR)
are a research instrument of the Swiss National Science Foundation

Messages aux décideuses et décideurs

La réforme de la politique suisse d'intégration a eu un impact bénéfique sur l'intégration des personnes admises provisoirement (permis F).

Par rapport aux requérant-e-s d'asile (permis N), qui ne pouvaient pas bénéficier de ces mesures, l'inclusion sur le marché du travail a progressé pour tous les détenteur-ric-e-s du permis F.

Des analyses supplémentaires pour les Sri-Lankais-es révèlent que la réforme a amélioré les compétences linguistiques et le bien-être psychologique des détenteur-ric-e-s du permis F.

Ce que nous entendons par...

... politiques d'intégration

Régulent l'intégration socioculturelle, économique et politique des migrant-e-s dans la société. Les mesures de la politique d'intégration couvrent donc un large éventail d'instruments. Dans le domaine socioculturel, les exemples comprennent notamment des cours de langue dans la langue locale ou des politiques réglementant le regroupement familial. Outre les lois facilitant l'accès au marché du travail pour des groupes de migrant-e-s spécifiques, les mesures d'intégration économique peuvent également comporter le mentorat ou des cours spécialisés de qualification au marché du travail. En plus de ces instruments, qui ont tous été intégrés à la réforme politique discutée dans ce dossier, la politique d'intégration réglemente davantage l'intégration politique des migrant-e-s, par exemple via les politiques de naturalisation et le droit de vote des non-citoyen-ne-s.

Après 2014, l'accroissement du nombre de migrant-e-s concerné-e-s par l'asile en Europe occidentale a suscité des débats sur les mesures d'intégration. Notre évaluation d'une vaste réforme de la politique suisse d'intégration (2006 - 2008) dévoile des effets bénéfiques sur l'intégration au marché du travail, les compétences linguistiques et le bien-être psychologique des personnes admises provisoirement visées par la réforme, comparativement aux requérant-e-s d'asile.

Bien que de nombreux pays aient commencé à mettre en œuvre d'importantes réformes de leur politique d'intégration ces dernières années, rares sont les recherches menées sur leur efficacité. Nous avons examiné l'impact d'une réforme politique en Suisse sur l'inclusion économique, les compétences linguistiques et le bien-être psychologique des migrant-e-s concerné-e-s par l'asile. Entre 2006 et 2008, cet ensemble complet de réformes a été mis en place pour favoriser l'insertion économique et sociale des personnes admises à titre provisoire (permis F), lesquelles séjournent souvent longtemps, voire définitivement, en Suisse.

La réforme de la politique suisse d'intégration et d'asile

Jusqu'en 2006, les personnes admises provisoirement (permis F) disposaient de droits très limités et d'une situation juridique très proche de celle des requérant-e-s d'asile en attente d'une décision (permis N). Ces individus n'avaient notamment pas le droit de réunir leur famille en Suisse, ne possédaient qu'un accès réduit aux prestations sociales, et leur entrée sur le marché du travail était difficile, car la priorité était donnée aux citoyen-ne-s suisses et aux ressortissant-e-s étranger-ère-s ayant un statut de résident-e-s permanent-e-s.

Entre 2006 et 2008, la situation juridique des migrant-e-s admis-es à titre provisoire s'est considérablement améliorée. En effet, en 2006, un nouveau décret a supprimé la priorité accordée aux résident-e-s permanent-e-s étranger-ère-s ou aux travailleur-se-s suisses, accordant aux détenteur-ric-e-s de permis F le même accès au marché du travail. Dès 2008, ces personnes ont également été prises en compte dans les mesures relatives à l'intégration et au marché du travail dans le cadre de la nouvelle loi sur l'asile. De plus, le regroupement familial est autorisé depuis 2007 pour les titulaires d'un permis F après trois ans de résidence en Suisse. Les requérant-e-s d'asile (permis N) n'ont, a contrario, pas bénéficié de ces nouvelles mesures politiques.

La politique d'intégration en tant que domaine politique multidimensionnel

En réglementant d'importants domaines de la vie quotidienne, les politiques d'intégration visent à orienter l'adaptation psychologique et socioculturelle des migrant-e-s ainsi que leur intégration économique et leur inclusion politique. Jusqu'à présent, les recherches existantes présentent des résultats mitigés sur la question de savoir si les mesures politiques sont les plus efficaces pour favoriser l'intégration des migrant-e-s, et dans l'affirmative, lesquelles.

Un premier groupe d'études a analysé les vastes mesures de la politique d'intégration, telles que le *Migrant Integration Policy Index (MIPEX)*. Souvent, elles ne visent pas explicitement les migrant-e-s concerné-e-s par l'asile et ne permettent donc pas d'identifier précisément les impacts politiques sur ce groupe particulier. Une deuxième série d'études se concentre sur l'impact de certains aspects politiques, tels que les longues périodes d'attente avant le traitement d'une demande. Ces études sont plus précises dans l'identification des effets de causalité sur le groupe spécifique des migrant-e-s concerné-e-s par l'asile, mais ne prennent pas en compte l'impact des autres aspects de la politique d'intégration.

Bénéfices de la réforme de la politique suisse d'intégration

Dans notre étude, nous tenons compte à la fois de la complexité et de la précision : en saisissant la *complexité d'une réforme globale de la politique d'intégration*, laquelle ciblait un *groupe spécifique, les migrant-e-s admis-es provisoirement*. Nous avons analysé dans quelle mesure les résultats sur le marché du travail, les compétences linguistiques et le bien-être psychologique des titulaires d'un permis F se sont améliorés de manière significative suite à la mise en œuvre de la réforme de la politique d'intégration, par rapport aux requérant-e-s d'asile titulaires d'un permis N et n'ayant pas bénéficié de ces changements politiques.

—
« La réforme de la politique d'intégration entre 2006 et 2008 a des effets bénéfiques multiples sur l'intégration psychologique, linguistique et économique des migrant-e-s admis-es provisoirement. »
 —

Pour évaluer l'efficacité de cette réforme, nous avons exploité deux sources de données. Nous avons tout d'abord utilisé les données d'enquête du Programme de surveillance de la santé de la population migrante suisse (GMM) de 2004 et 2010 pour analyser l'impact des politiques sur la situation des Sri-Lankais-es titulaires d'un permis F. Ces derniers-ères représentent

une part importante des migrant-e-s concerné-e-s par l'asile en Suisse et sont le seul groupe lié à l'asile ayant fait l'objet d'une enquête lors des deux vagues du GMM. De plus, nous avons croisé deux ensembles de données longitudinales – les données de registre concernant les étranger-ère-s et les requérant-e-s d'asile ainsi que celles de la Centrale de compensation – afin d'obtenir des résultats sur l'ensemble de la population liée à l'asile en Suisse entre 2000 et 2013.

Nos principaux résultats sont en figure 1. Nous retrouvons en premier lieu les conclusions basées sur le GMM pour les migrant-e-s sri-lankais-es concerné-e-s par l'asile. La réforme de la politique d'intégration a considérablement amélioré le *taux d'emploi* et le *revenu des ménages* des Sri-Lankais-es titulaires d'un permis F par rapport à ceux et celles titulaires d'un

permis N. Nous observons ensuite que la réforme a eu des effets bénéfiques sur les compétences linguistiques. En effet, la *bonne connaissance d'une langue suisse* s'est considérablement améliorée suite à la réforme politique. Enfin, la nouvelle politique d'intégration a diminué à la fois le *sentiment d'être apatride* et le *sentiment de solitude*, deux indicateurs du bien-être psychologique.

Dans un second temps, nous avons testé les résultats décrits ci-dessus en matière d'emploi au regard des données issues des registres, afin d'évaluer l'impact de la réforme politique sur l'emploi pour l'ensemble de la population des migrant-e-s concerné-e-s par l'asile de 2000 à 2013. La figure 2 présente les principaux résultats de cette analyse. La partie gauche illustre les estimations de l'emploi des Sri-Lankais-es concerné-e-s par l'asile, tandis

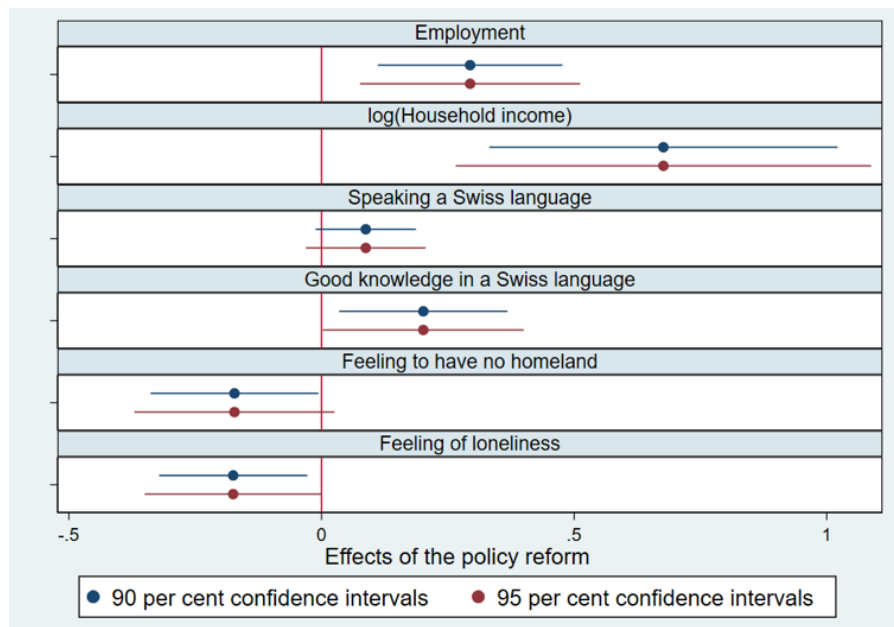


Figure 1. Effets de la réforme pour les Sri-Lankais-es admis-es provisoirement
 Notes: Ce graphique illustre les effets de la réforme sur la probabilité d'emploi, les revenus, les compétences linguistiques et le bien-être psychologique des Sri-Lankais-es admis-es provisoirement (représenté-e-s par les points rouges et bleus) par rapport aux requérant-e-s d'asile sri-lankais-es, dont la performance est indiquée par la ligne verticale rouge correspondant au zéro. Les intervalles de confiance à 90/95 % (lignes horizontales rouges et bleues) expriment des degrés d'incertitude plus ou moins élevés de ces effets. Nous ne pouvons évoquer un effet de réforme positif ou négatif que si un intervalle de confiance ne franchit pas la ligne zéro. Comme le « revenu » n'est pas normalement distribué, nous utilisons le logarithme (log) du revenu pour l'analyse. L'emploi, le revenu du ménage, la connaissance – et moins nettement la maîtrise – d'une langue suisse ont augmenté, tandis que le sentiment d'être apatride ou seul a diminué chez les titulaires sri-lankais-es d'un permis F par rapport à leurs pairs titulaires d'un permis N.

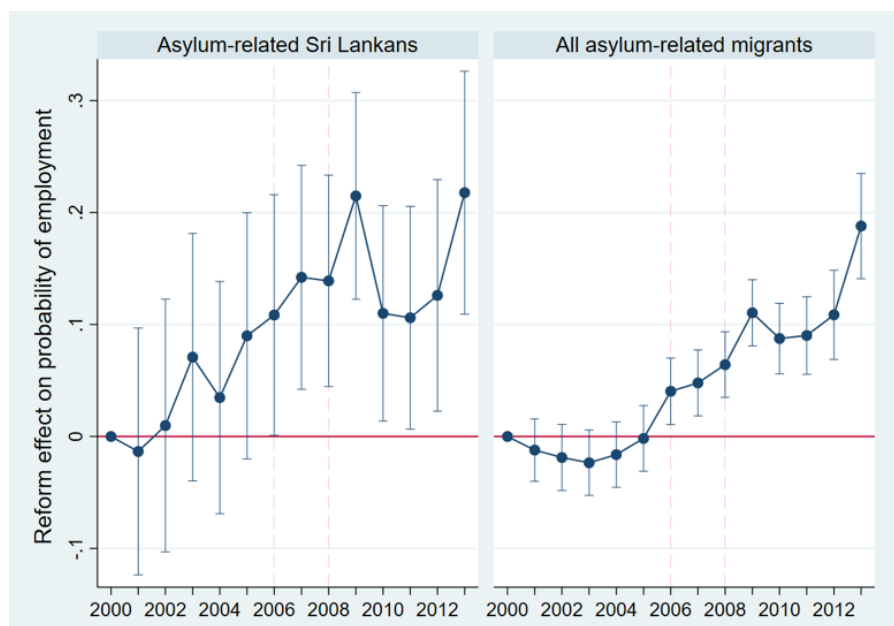


Figure 2. Effets de la réforme sur l'emploi des Sri-Lankais-es admis-es à titre provisoire et de toutes les migrant-e-s admis-es à titre provisoire
 Notes: Les tendances chronologiques en bleu représentent l'impact de la réforme de la politique d'intégration (2006-2008) sur la probabilité d'emploi des personnes admises provisoirement (permis F) au cours de la période 2000-2013 par rapport aux requérant-e-s d'asile (titulaires du permis N, ligne horizontale rouge). La figure de gauche montre par exemple que la réforme a un effet positif dès 2007 sur les Sri-Lankais-es admis-es provisoirement. S'agissant du groupe de toutes les personnes admises à titre provisoire (figure de droite), cet effet positif de la réforme se fait sentir à partir de 2006 et s'accroît considérablement les années suivantes.

—

« Les paquets de réformes traitant concomitamment différents aspects de l'intégration des migrant-e-s, sont particulièrement efficaces pour favoriser l'inclusion des migrant-e-s concerné-e-s par l'asile. »

—

que la partie droite reflète les estimations issues de l'ensemble de la population des migrant-e-s concerné-e-s par l'asile en Suisse. Conformément à nos résultats basés sur les données du GMM, la probabilité d'emploi commence à augmenter de manière significative dès 2006 pour les personnes admises provisoirement, et cette progression reste significative et positive au cours des années suivantes.

Implications pour l'élaboration de politiques d'intégration

En résumé, nos conclusions révèlent les effets bénéfiques multiples de la réforme de la politique d'intégration mise en œuvre entre 2006 et 2008 sur l'intégration psychologique, linguistique et économique des migrant-e-s admis-es provisoirement, corroborant ainsi son efficacité. L'expérience empirique et les preuves scientifiques soulignent que les processus d'intégration sont interdépendants. En effet, les compétences linguistiques, le bien-être psychologique et les liens sociaux favorisent par exemple l'intégration sur le marché du travail, et inversement. Notre étude confirme cette appréciation, pointant que les paquets de réformes globales en politique d'intégration, traitant concomitamment différents aspects de l'intégration des migrant-e-s, sont un outil particulièrement efficace pour favoriser l'inclusion des migrant-e-s concerné-e-s par l'asile.

Lectures complémentaires

Hainmueller, Jens, Dominik Hangartner, and Duncan Lawrence. « *When Lives Are Put on Hold: Lengthy Asylum Processes Decrease Employment Among Refugees* ». *Science Advances* 2:8, (2016), e1600432.

Pecoraro, Marco, Anita Manatschal, Eva G.T. Green, and Philippe Wanner. « *Does Integration Policy Improve Labour Market, Sociocultural and Psychological Adaptation of Asylum-Related Immigrants? Evidence from Sri Lankans in Switzerland.* » IRENE working paper 19:08 (2019).

Slotwinski, Michaela, Alois Stutzer, and Roman Uhlig (2019). « *Are Asylum Seekers More Likely to Work With More Inclusive Labor Market Access Regulations?* », *Swiss Journal of Economics and Statistics* 155:17 (2019), 1–15.



Les normes sociétales comme déterminantes du comportement et des attitudes des sociétés nationales majoritaires et des immigrant-e-s en matière de migration Eva G. T. Green, Juan M. Falomir-Pichastor et Anita Manatschal, Universités de Lausanne, de Genève et de Neuchâtel

Le projet analyse comment et dans quelles circonstances les normes sociétales d'inclusion ou d'exclusion affectent les attitudes et les comportements liés à la migration parmi les sociétés nationales majoritaires et les immigrant-e-s.

Expliquer et interpréter les flux et les stocks migratoires Philippe Wanner, Université de Genève

Ce projet vise à mieux documenter la transformation des modèles contemporains de mobilité et de migration vers et depuis la Suisse.

en bref #19 est une collaboration de ces deux projets du « nccr - on the move » et se base sur le IRENE Working Paper 19:08 (2019).

Contact pour en bref #19: Anita Manatschal, professeur assistante pour l'analyse des politiques migratoires, Université de Neuchâtel, et cheffe de projet « nccr – on the move », anita.manatschal@unine.ch

Le « nccr – on the move » est le Pôle de recherche national (PRN) consacré aux études sur la migration et la mobilité. Il s'est donné pour objectif de mieux comprendre l'interaction entre migration et mobilité et les phénomènes qui y sont liés en Suisse et au-delà. Il réunit des domaines de recherche relevant des sciences sociales, de l'économie et du droit. Géré par l'Université de Neuchâtel, le réseau inclut 17 projets de recherche d'onze universités suisses, soit les Universités de Bâle, Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel et Zurich, ainsi que l'EPF de Zurich, le Graduate Institute de Genève, la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et la Haute Ecole Spécialisée du nord-ouest de la Suisse.

« en bref » fournit des réponses à des questions actuelles dans le domaine des migrations et de la mobilité – sur la base des résultats de la recherche qui ont été élaborés dans le cadre du « nccr – on the move ». Les auteur-e-s assument la responsabilité de leurs analyses et leurs arguments.

Contact pour la série: Aldina Camenisch, responsable du transfert de connaissances, aldina.camenisch@nccr-onthemove.ch